



INVESTIR  
SUR L'AVENIR

Taxe d'apprentissage 2026



# INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

Acteur reconnu des secteurs sanitaire et médico-social depuis plus de 50 ans, l'IFAS de l'afpc, propose un **accompagnement individualisé** pour favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de nos élèves.

Équipé de plateaux techniques de simulations adaptés aux pratiques professionnelles actuelles, notre **IFAS** offre aux élèves une approche concrète et ancrée dans la réalité du soin.



VIDÉO DE  
PRÉSENTATION  
réalisée par nos élèves



**FACE À UNE PÉNURIE DE PROFESSIONNELS ET UNE BAISSÉ D'ATTRACTIVITÉ DES FORMATIONS, LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST ESSENTIELLE POUR SOUTENIR LA FORMATION ET LE RENOUVELLEMENT DES EFFECTIFS.**

## LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS PERMET DE :

- Moderniser nos équipements pédagogiques (matériel, mannequins, outils de simulation)
- Financer des outils numériques d'apprentissage et de suivi des compétences
- Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des apprenants
- Renforcer la qualité des stages et des partenariats avec les structures sanitaires et médico-sociales
- Proposer des ateliers spécialisés : préparation mentale, gestion du stress, communication professionnelle



SATISFACTION  
PÉDAGOGIE



RÉUSSITE  
AU DIPLÔME



INSERTION  
DANS L'EMPLOI

CHIFFRES IFAS EN 2025



*Soutenir l'IFAS de l'afpc, organisme certifié et reconnu dans les Hauts-de-France, c'est choisir un acteur engagé depuis plus de 50 ans aux côtés des secteurs sanitaire et médico-social.*

# COMMENT EST RÉPARTIE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



**0,68%**  
de la masse salariale brute  
(MSx0,68/100=TA)

**0,59%**  
Vers les OPCO

À verser selon les modalités  
fixées par le décret N°:  
2020-1739 du 29-12-2020

**0,09%**  
Vers les écoles habilitées

Versement via  
**SOL TêA**  
la taxe d'apprentissage  
à partir du solde de

L'IFAS  
DE L'AFPC  
EST HABILITÉE  
À RECEVOIR  
VOTRE  
VERSEMENT

OUVERTURE  
DE LA CAMPAGNE  
**26 mai  
2026**

## VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 3 ÉTAPES

1

Sur la plateforme Soltéa, je me connecte à mon compte entreprise avec mes identifiants.



2

Grâce au moteur de recherche de la plateforme, je cherche ifas A.F.P.C.

(Par nom, code UAI, par SIRET ou adresse)



Raison Sociale : A.F.P.C.

Code UAI : 0596876D

SIRET : 30860039400040



3

J'affecte ma taxe d'apprentissage à l'ifas A.F.P.C.

**1<sup>ère</sup> PÉRIODE  
DE RÉPARTITION**  
du 26 MAI  
au 21 AOÛT



**2<sup>ème</sup> PÉRIODE  
DE RÉPARTITION**  
du 3 SEPT.  
au 21 OCT.



L'afpc développe une offre de **formation active et des dispositifs d'apprentissage innovants** pour chaque stade de la vie professionnelle.

Grâce à des parcours adaptés, nos apprenants acquièrent les compétences essentielles pour réussir.

L'AFPC

### 3 pôles de formation :

- Un IFAS
- Un Pôle Formation Professionnel Continue
- Un CFA qui forme aux métiers
  - ☐ Aide-Soignant (DEAS)
  - ☐ Auxiliaire de puériculture (DEAP)
  - ☐ Infirmier (DEI)



**PRENDRE SOIN  
DE VOTRE  
AVENIR**

[www.afpc-formation.com](http://www.afpc-formation.com)

Parc de l'innovation  
183, rue de Menin  
59520 Marquette-lez-Lille

Téléphone : **03 20 91 79 79**

Email : [marionf@afpc-formation.com](mailto:marionf@afpc-formation.com)



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre des catégories d'actions suivantes :  
**Actions de formation**  
**Actions de formation par apprentissage**

